



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 537

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE L'ÉQUIPEMENT, DE LA MACHINERIE ET DES VÉHICULES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, le règlement n° 537 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement, de la machinerie et des véhicules a été adopté.

QUE le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le règlement n° 537 entre en vigueur le 1^{er} mai 2019, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1^{er} mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 1^{er} mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier